

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2019

Date de convocation et d'affichage : 12 mars 2019.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 24.

Présents :

Mmes BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, BOUCHOT Chantal, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, LEIX Jean-François, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SPILMANN Marcel, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, COLFORT Jacqueline par NICOLLE François, GAILLARD Paul par Annick COSCARELLI, VETTER Claude par SIMON Chantal

Sont excusés et ont donné pouvoir : URBAIN Sandrine à MOCQUERY Bernard, GATOULLAT Marcel à DELAITRE Guy, MOSER Alain à FINET Odile, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, BAUDOUX Bruno à SERRA Frédéric, BAZIN-MALGRAS Valérie à ROUSSELOT Nicole, BLANCHON David à ZAJAC Anna, MENUET Gérard à CHEVALIER Bertrand, SUBTIL Bruno à ARBONA Philippe, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François, COURTOIS Jean-Christophe à DUCHENE Annie

Excusés : GARNERIN David, DESROUSSEAUX Pascal, REHN Yves, FRAPIN David, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie, BALLAND Alain, ROTA Colette

Absents : ROYERE Raynald, LEDOUBLE Catherine, BAILLY Jean-Marie

Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt : BRANLE Christian, BRET Marc, DENIS Valéry, PHILIPPON Elisabeth, RIGAUD Jacques, RAGUIN Jacky, SAUNOIS Serge, TRIBOT Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, MANDELLI François, BLASSON Christian, RESLINSKI Jean-François, LEPRINCE Didier, PEUCHERET Alain, SEBBARI Samira

Est excusé et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration étant en conflit d'intérêt : MENUET Gérard

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°12	Avenant à la convention de mise à disposition de biens immobiliers par Troyes Champagne Métropole au Service Départemental d'Incendie et de Secours
RAPPORTEUR	Bernard ROBLET

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
112	107	107			15

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2019

**AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS
PAR TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Annexe : avenant à la convention du 04 mai 2001

Exposé :

Par convention signée le 04 mai 2001, la Communauté de l'Agglomération Troyenne a mis à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Aube des terrains, bâtiments administratifs et techniques nécessaires à l'activité des sapeurs-pompiers, situés Chaussée du Vouldy à Troyes.

De la même façon, sept pavillons situés rue du Colonel Poirier à Troyes avaient été mis à disposition du SDIS en vue d'y loger des officiers de sapeurs-pompiers.

Par un premier avenant du 18 juin 2012, le SDIS a remis à la Communauté d'agglomération 5 pavillons.

Par un deuxième avenant du 1^{er} septembre 2015, les parties ont restreint cette mise à disposition en passant de 2 à 1 pavillon situé au n°36, rue du Colonel Poirier.

Le SDIS n'ayant plus vocation désormais à loger ses agents, il a adressé une demande en 2018 pour restituer ce dernier pavillon à Troyes Champagne Métropole.

Il convient donc de procéder à la rédaction d'un avenant n°3, afin d'exclure de la mise à disposition le bien situé au 36 rue Colonel Poirier à Troyes.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition de biens immobiliers avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aube, ci-annexé ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tous les actes juridiques, administratifs ou financiers relatifs à la réalisation de ce dossier.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

AVENANT n° 3 DU ... / .../ 2019**A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS IMMEUBLES
CONSENTIE LE 4 Mai 2001
AU SDIS de l'AUBE**

Entre les soussignés :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

sise 1, Place Robert Galley à TROYES (Aube),

Etablissement public de coopération intercommunale ayant pour numéro de SIREN 200 069 250 et numéro SIRET 200 069 250 00013,

Représentée par son Président, Monsieur François BAROIN, dûment habilité à l'effet de signer les présentes par délibération du Conseil communautaire n°__ du _____

D'une part,

Et

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'AUBE

Sis 21 rue Etienne Pédron à TROYES (Aube),

Dénommé ci-après «SDIS 10» représenté par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jacques RIGAUD

D'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Exposé préalable :

Par convention signée le 4 mai 2001, entre la Communauté de l'Agglomération Troyenne (devenue Troyes Champagne Métropole) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aube, les parties sus désignées ont convenu de la mise à disposition de terrains, bâtiments administratifs et techniques et de 7 pavillons situés au 6, 13, 14, 15, 28, 30, 36 rue du Colonel Poirier à Troyes.

Par un avenant n° 1 du 18 juin 2012, le SDIS 10 a remis à la Communauté d'agglomération 5 pavillons.

Par un avenant n° 2 du 1^{er} septembre 2015, les parties ont restreint cette mise à disposition en passant de 2 à 1 pavillon situé au 36, rue du colonel Poirier.

Suite à la demande de SDIS 10 formulée en 2018 pour restituer ce dernier pavillon à Troyes Champagne Métropole, il est procédé à l'adoption d'un avenant n°3.

ARTICLE UNIQUE

Les parties à la convention s'accordent pour décider par le présent avenant de modifier la liste des biens mis à disposition.

Il s'ensuit que les biens mis à disposition par Troyes Champagne Métropole au SDIS 10 à compter de la signature du présent avenant sont les suivants :

Nature du bien	Surface	Adresse	Référence cadastrale	Valeur comptable
Terrain	10975 m ²	Troyes 27 chaussée du Vouldy	AP n° 334	188 815,51€
Terrain	973 m ²	Troyes 2, rue Jean Nesmy	AP n° 461	16 739,64 €
Bâtiments administratifs et Techniques		Troyes 27, chaussée du Vouldy 2, rue Jean Nesmy	AP n° 334, 461 et 462	5 451 102,17 €

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa signature.
Les autres articles sont sans modification.

**Fait à Troyes, en deux exemplaires originaux, sans rature ni surcharge,
le**

Pour le SDIS

Le Président

Pour Troyes Champagne Métropole

Le Président